RI/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2002-____/PRES
promulguant la loi n° 010-2002/AN du 23 mai 2002 ratifiant l'ordonnance n° 2001-001/PRES du 06 septembre 2001 portant modification des tarifs de la taxe sur les produits pétroliers.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2002-166/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 28 mai 2002 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 010-2002/AN du 23 mai 2002 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 010-2002/AN du 23 mai 2002 ratifiant l'ordonnance n° 2001-001/PRES du 06 septembre 2001 portant modification des tarifs de la taxe sur les produits pétroliers.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 3 juin 2002

BURKINA FASO

Blaise COMPAORE

PRES

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°010 -2002/AN

RATIFIANT L'ORDONNANCE N°2001-001/PRES DU 06 SEPTEMBRE 2001, PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE SUR LES PRODUITS PETROLIERS

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;
VU la loi n°6/65/AN du 26 mai 1965, portant création
du code des impôts directs et indirects et du monopole
des tabacs, ensemble ses modificatifs ;
VU la loi n°042-2000/AN du 20 décembre 2000,
portant loi de finances pour l'exécution du budget
de l'Etat, gestion 2001 ;
VU l'ordonnance n°2001-001/PRES du 06 septembre 2001,
portant modification des tarifs de la taxe sur les
produits pétroliers ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2002
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Est ratifiée l'ordonnance n°2001-001/PRES du 06 septembre 2001, portant modification des tarifs de la taxe sur les produits pétroliers.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 mai 2002.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Deuxième Vice-Président

BURKINA FASO ★ Le Président de l'Assemblée Nationale ★

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul Malenli SANGLI